

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES DE LA RATP
UNSA RATP
11, rue Victor Hugo
93170 BAGNOLET

SIREN 514213271 n° d'enregistrement : Paris 19930201 / Préfecture 18621

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2022

UNSA RATP
SIREN 514213271 n° enregistrement Paris 19930201 _ Préfecture 18621
11, rue Victor Hugo
93170 BAGNOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres du Syndicat,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat UNSA RATP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le paragraphe « Règles de rattachement des charges et des produits » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, expose la méthode de reconnaissance et de comptabilisation des produits retenue par le syndicat. Au titre des règles et méthodes comptables suivies par le syndicat, nous avons vérifié la correcte application de cette approche.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DU SYNDICAT RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission financière.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 4 juillet 2023

Nicolas METGE
Le Commissaire aux Comptes
Représentant de la société MVN | CC

Bilan et Résultat Simplifié

UNSA RATP

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	6 167	3 889	2 278	0,59	4 213	1,34
. Autres immobilisations corporelles	145 144	98 558	46 585	12,04	41 736	13,27
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	15		15	0,00	15	0,00
. Prêts						
. Autres	55 013		55 013	14,21	54 471	17,32
TOTAL (I)	206 338	102 447	103 891	26,84	100 435	31,94
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	16 603		16 603	4,29		
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	410		410	0,11		
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	83 689	550	83 139	21,48	48 246	15,34
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	175 287		175 287	45,29	165 542	52,64
Charges constatées d'avance	7 742		7 742	2,00	240	0,08
TOTAL (II)	283 732	550	283 182	73,16	214 027	68,06
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	490 070	102 997	387 073	100,00	314 462	100,00

UNSA RATP

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	285 729	73,82	392 227	124,73
Excédent ou déficit de l'exercice	20 542	5,31	-106 499	-33,86
Situation nette (sous total)	306 271	79,12	285 729	90,86
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	-141	-0,03		
TOTAL (I)	306 129	79,09	285 729	90,86
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			7 491	2,38
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 547	20,81		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	300	0,08		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	96	0,02	21 242	6,76
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	80 943	20,91	28 733	9,14
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	387 073	100,00	314 462	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

UNSA RATP

COMpte DE Résultat

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMpte DE Résultat	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations	134 815		157 966		-23 151		-14,65	
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services								
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	60 000				60 000		N/S	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges								
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	293 084		125 970		167 114		132,66	
Total des produits d'exploitation (I)	487 899		283 936		203 963		71,83	
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	443 047		368 251		74 796		20,31	
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	2 377				2 377		N/S	
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 825		22 400		6 425		28,68	
Dotations aux provisions								
Reports en fonds dédiés								
Autres charges	1				1		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)	474 250		390 651		83 599			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	13 649		-106 715		120 364		112,79	
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	2 528		1 183		1 345		113,69	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)	2 528		1 183		1 345		113,69	
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées	53		166		-113		-68,06	
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (IV)	53		166		-113		-68,06	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 475		1 017		1 458		143,36	

UNSA RATP

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	16 124	-105 699	121 823	115,25
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	7 258	3 000	4 258	141,93
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	141		141	N/S
Total des produits exceptionnels (V)	7 399	3 000	4 399	146,63
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	2 981	3 800	-819	-21,54
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	2 981	3 800	-819	-21,54
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 418	-800	5 218	652,25
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	497 826	288 119	209 707	72,78
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	477 284	394 617	82 667	20,95
EXCEDENT OU DEFICIT	20 542	-106 499	127 041	119,29
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexes 2023

Note 1 : Présentation du syndicat et faits caractéristiques

Le syndicat UNSA RATP est un syndicat français créé en 2001. Il est adhérent de l'UNSA par son affiliation à la FAT (Fédération Autonome des Transports).

En 2015, suite à des opérations de rapprochement avec les deux organisations syndicales affiliées (UNSA TRANSPORTS et GATC), l'UNSA RATP s'est substituées à ces dernières.

Elle se positionnait en 2021 comme la troisième force syndicale de la RATP. Au 31/12/2022, elle comptait 2 312 adhérents.

Note 2 : Fais marquants de l'exercice

L'exercice 2022 est marquée par la reprise progressive de l'activité syndicale, faisant suite aux événements liées à la crise Covid.

Note 3 : Règles et méthodes comptables

Les comptes du syndicat ont été établis sur la base d'une comptabilité d'engagement tenue conformément aux principes énoncés par le plan comptable généra, par l'avis CNC 2009-07 du Conseil National de la Comptabilité (Règlement 2009-10 JO du 7 janvier 2010) et par le règlement 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé dans but lucratif qui remplace à compter du 1^{er} janvier 2020 le règlement 99.01 (sans générer de changement comptable).

Les notes ou tableaux suivants ci-après font partie intégrale des comptes annuels.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices
- Image fidèle
- Comparabilité
- Régularité
- Sincérité

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur cout d'acquisition (prix d'achat et frais accessoire)

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie prévue des biens.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation doit être enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Elles sont exclusivement constituées de recettes antérieures au 31/12/2022 encaissées après la date de clôture.

- **Compte de capitaux propres**

Les capitaux propres du syndicat peuvent être constituées :

-du report à nouveau,

-du résultat de l'exercice

-et, éventuellement des réserves constituées pour faire face aux dépenses découlant des évènements pluriannuels.

- **Règles de rattachements des charges et des produits**

Les charges et produits enregistrés en comptabilité concernent l'exercice.

Le fait générateur de la reconnaissance du produit d'une cotisation correspond à l'encaissement effectif de la cotisation.

Le syndicat comptabilise les cotisations encaissées pour leur montant brut et enregistre les reversements en charges.

Le fait générateur de la comptabilisation en produit des autres ressources du syndicat est la période de rattachement dudit produit, lequel est provisionné le cas échéant.

Note 4 : Informations relatives au Bilan

1/ Actif immobilisé

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie prévue des biens.

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 206 338 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	119 572	31 739		151 310
Immobilisations financières	54 486	542		55 028
TOTAL	174 058	32 281		206 338

Les immobilisations financières sont constituées de parts sociales CREDIT MUTUEL.

Amortissements et provisions d'actif = 102 447 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	73 623	28 825		102 447
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	73 623	28 825		102 447

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel industriel	6 167	3 889	2 278	3 ans
Materiel de bureau et informatique	129 894	89 518	40 376	de 3 à 5 ans
Mobilier	15 249	9 040	6 209	de 3 à 5 ans
TOTAL	151 310	102 447	48 863	

2/ Etat des créances = 94 341 E

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation doit être enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Elles sont principalement constituées de produits à recevoir liés à la monétisation :

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Prêts militants	550	550	
Produits à recevoir	93 841	93 841	
TOTAL	94 341	94 341	

La rubrique produits à recevoir inclut un acompte de 16 603€.

3/ Charges constatées d'avance = 7 742 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Elles sont composées essentiellement de charges liées au congrès de 2023 ainsi que des charges d'assurance.

4/ Etat des dettes = 80 338 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	80 338
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	80 338

Les principales dettes se décomposent comme suit :

Détail des dettes	Montant
Honoraires comptables	9 480,00
Honoraires CAC	3 420,00
Loyers 2s2022	67 437,95
Total des dettes	80 337,95

5/ Trésorerie

Trésorerie	Montant Brut
Banque Crédit Mutelle Compte courant	24 896,13 €
Comptes bancaires	24 896,13 €
Banque Credit Mutuel Livrets Bleu et Orange	150 103,65 €
Livrets	150 103,65 €
Caisse	287,21 €
TOTAL	175 286,99 €

6/ Fonds propres

- Variation des fonds propres

Comptes	Valeur à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture
Résultats antérieurs- Report à nouveau	392 227,34		106 498,56	285 728,78
Résultat N-1 / Insuffisance 2021	- 106 498,56	106 498,56		-
Résultat de l'exercice : Excédent 2022		20 541,91		20 541,91
Fonds propres	285 728,78	127 040,47	106 498,56	306 270,69

- Proposition d'affectation de l'excédent et des réserves antérieurement constituées

Il est proposé d'affecter l'excédent de l'exercice au compte « report à nouveau ».

7/ Provisions pour risques et charges

Le syndicat n'est pas engagé dans des procédures susceptibles d'entraîner une sortie de ressources.

Note 5 : Informations sur le compte de résultat

Composition des produits d'exploitation

Les produits sont constitués des recettes suivantes :

- Recettes propres : 427 898.50 €

Composition des charges

Le détail des charges est indiqué dans les comptes de résultat.

Tableau des ressources nettes de fonctionnement

	Montant
Subvention d'exploitation	60 000,00 €
Cotisations	134 814,50 €
Droit syndical - dotation RATP locaux	104 319,00 €
Autres produits - dont formation	
- dont monétisation	188 765,00 €
Produits financiers	2 527,64 €
Reversements des cotisations à la Fédération UNSA	- 45 778,25 €
Parts des ressources appartenant à l'UNSA RATP	444 647,89 €

Résultat financier

Au 31/12/2022, le résultat financier est de 2 475€ contre 1 017€ l'année précédente.

Résultat exceptionnel

Au 31/12/2022, le résultat exceptionnel se chiffre à 4 418€ contre un montant négatif de 800€ au 31/12/2021.

INFORMATIONS DIVERSES

Au 31/12/2022, le syndicat n'emploie pas de personnel salarié.

Il n'y a pas de personnes bénévoles intervenants pour le syndicat.

Les effectifs permanents syndicaux sont au nombre de 14 au 31 décembre 2022.

- **Information sur les parties liées**

En 2020, la caisse de Solidarité de l'UNSA RATP (CSUR) a été créée, l'objectif de cette dernière étant de venir en soutien aux adhérents de l'UNSA RATP, en difficulté financière temporaire, suite à une action syndicale de l'UNSA RATP ou un accident de la vie.

Le CSUR dépend pour une part importante de son financement, des sommes versées par l'UNSA NATIONAL et la FEDERATION. Au titre de l'exercice 2021, le syndicat a provisionné 5 000€ dans ses livres.

Suite à une délibération, la somme de 7 000€ a été versée pour le compte du CSUR.

- **Engagements reçus**

Néant

- **Engagements donnés**

Nantissement du compte titres financiers pour un montant garanti à l'origine de 39 720€.

- **Evènements postérieurs à la clôture**

Poursuite de la reprise de l'activité économique.

Organisation d'un congrès au cours du premier semestre 2023.